



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24314-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1436**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME. TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET SITES
CEZANNIENS POUR 2013**

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.



09.01

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : M. Victor TONIN

-

Nomenclature :

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME. TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET
SITES CEZANNIENS POUR 2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 95.1310 du 14 décembre 1995, renouvelée le 17 décembre 1998 (DCM n° 98.1286), l'Office Municipal de Tourisme est gestionnaire de certains équipements municipaux. Nous avons également, par délibération n°97.0601 en date du 12 juin 1997, décidé de lui confier la gestion de l'Atelier Cézanne.

Par la suite, l'Office Municipal de Tourisme a été désigné par convention (délibération n° 2005.1303 du 7 novembre 2005), gestionnaire des deux sites cézanniens de Bibémus et du Jas de Bouffan.

Les tarifs d'utilisation des équipements et sites sont établis par le gestionnaire, selon les prix pratiqués sur le marché en visant à se rapprocher de l'équilibre global de gestion et sont soumis à l'approbation de la ville. Ils sont fondés sur le type de salle louée et de prestations offertes.

Les gratuités ou réductions de tarifs ne sont accordées que par le Conseil Municipal. En ce qui concerne les salles, il s'agit de demandes présentées par des associations, des services municipaux ou par des structures para municipales concernant principalement des animations à caractère social, festif, humanitaire ou œuvrant dans le domaine du développement économique. Habituellement, les associations bénéficient de la gratuité pour la tenue de leur assemblée générale annuelle, ainsi que pour l'organisation d'une manifestation dans l'année. Une perception forfaitaire minimale correspondant aux frais de remise en état de la salle peut être ponctuellement appliquée.

En ce qui concerne les sites cézanniens, une double tarification est appliquée, l'une concernant les carrières de Bibémus et l'autre concernant l'Atelier Cézanne et la Bastide du Jas de Bouffan. Pour ces deux derniers sites, l'accès demeure gratuit pour les moins de 13 ans, les Rmistes et demandeurs d'emplois, la presse, les professionnels des Musées (carte ICOM) et les handicapés. La gratuité est accordée dans le cadre de créneaux dédiés pour les scolaires sur les trois sites cézanniens.

Des forfaits de location pour ces trois sites sont également prévus.

En conséquence, je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** pour l'année 2013 les tarifs de location pour le centre de congrès et les salles municipales ainsi que les tarifs d'entrée pour les sites cézanniens et pour leur privatisation, tels que figurant en annexe.

**2012.1436 - OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME. TARIFS DE LOCATION DES SALLES
ET SITES CEZANNIENS POUR 2013**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

OFFICE DE TOURISME
CENTRE DE CONGRES

TARIFS DE LOCATION 2013
TARIF HORS TAXES

	REZ DE CHAUSSEE	ENSEMBLE DU BÂTIMENT
* Journée	2 500 €	3 800 €

	CEZANNE	STE VICTOIRE	FORBIN	PICASSO	MILHAUD
* ½ journée : (de 8h à 14h ou de 12h à 18h)	1 200 €	400 €	300 €	350 €	400 €
* journée : (de 8h à 18h)	2 200 €	700 €	500 €	550 €	700 €
* soirée : (de 18h à 00h00)	1 400 €	500 €	400 €	450 €	500 €
* repas / cocktail		450 €	350 €	400 €	450 €

AUTRES PRESTATIONS:	
* installation / répétition base	50% du tarif de
* Heure supplémentaire au-dela de l'horaire de location forfaitaire	300 € par heure au- delà d'une heure supplémentaire
* Local traiteur	300 €

Le tarif de base de la location comprend :

- * la mise à disposition d'un technicien et l'équipement de base de l'installation.
- * la configuration selon la demande de l'utilisateur (dans la limite du mobilier de la salle).
- * le nettoyage de base.

TOUTE AUTRE PRESTATION FERA L'OBJET D'UNE FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE SUR DEVIS

OFFICE DE TOURISME
SALLE DES FÊTES DE PUYRICARD

TARIFS DE LOCATION 2013 TTC

	ENTREPRISES / ASSOCIATIONS A ACTIVITÉ DE TYPE COMMERCIAL	ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTÈRE SOCIAL / COLLECTIVITÉS
* Salle seule ½ journée:	460 €	250 €	150 €
* journée ou soirée :	760 €	390 €	250 €
* Mise en place ½ journée :	90 €	45 €	35 €
* journée ou soirée	150 €	75 €	50 €

AUTRES PRESTATIONS	
* Concours ,tests, examen par ½ journée	200 €
* Heure supplémentaire au-delà de 2 heures du matin	10% tarif de base
* Mise à disposition local traiteur	75 €
* Supplément nettoyage selon utilisation :	150 €
* Perception forfaitaire minimale :	150 €

Ces prestations, quelle que soit la nature de l'utilisateur, feront l'objet d'une facturation à tarif plein.

Le tarif de base de location de la salle comprend:

- * **la présence d'un agent de service.**
- * **la mise à disposition de l'équipement de base de l'installation.**
- * **la configuration selon la demande de l'utilisateur (dans la limite du mobilier de la salle).**
- * **le nettoyage de base.**

TOUTE AUTRE PRESTATION FERA L'OBJET D'UNE FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE SUR DEVIS.

OFFICE DE TOURISME
SALLE DES FÊTES DES PLATANES

TARIFS DE LOCATION 2013 TTC

	ENTREPRISES / ASSOCIATIONS A ACTIVITÉ DE TYPE COMMERCIAL	ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTÈRE SOCIAL / COLLECTIVITÉS
* Forfait horaire à l'année	12 €	10 €	7 €
* Salle seule ½ journée :	240 €	150 €	110 €
* journée ou soirée :	495 €	300 €	205 €
* Mise en place ½ journée :	75 €	35 €	30 €
journée ou soirée :	105 €	50 €	45 €

AUTRES PRESTATIONS	
Supplément nettoyage selon utilisation :	75 €
* Perception forfaitaire minimale :	15 €

Cette prestation, quelle que soit la nature de l'utilisateur, fera l'objet d'une facturation à tarif plein.

Le tarif de base de location de la salle comprend:

- * la présence d'un agent de service.
- * la mise à disposition de l'équipement de base de l'installation.
- * la configuration selon la demande de l'utilisateur (dans la limite du mobilier de la salle).
- * le nettoyage de base.

TOUTE AUTRE PRESTATION FERA L'OBJET D'UNE FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE SUR DEVIS.

OFFICE DE TOURISME
ESPACE UGHETTI LUYNES

TARIFS DE LOCATION 2013 TTC

	ENTREPRISES / ASSOCIATIONS A ACTIVITÉS DE TYPE COMMERCIAL	ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTÈRE SOCIAL / COLLECTIVITÉS
* Salle seule ½ journée :	460 €	250 €	150 €
* journée ou soirée :	760 €	390 €	250 €
* Mise en place ½ journée :	90 €	45 €	35 €
journée ou soirée :	150 €	75 €	50 €
* Forfait horaire de la salle de danse	12 €/H	10 €/H	7 €/H

AUTRES PRESTATIONS	
* Concours ,tests, examen par ½ journée	200 €
* Heure supplémentaire au dela de 2 heures du matin	10% du tarif de base
* Mise à disposition de l' espace extérieur :	150 €
* Mise à disposition de l' espace traiteur:	75 €
*Supplément nettoyage selon utilisation:	230 €
* Perception forfaitaire minimale :	150 €

Ces prestations, quelle que soit la nature de l'utilisateur, feront l'objet d'une facturation à tarif plein.

Le tarif de base de location de la salle comprend:

- * **la présence d'un agent de service.**
- * **la mise à disposition de l'équipement de base de l'installation.**
- * **la configuration selon la demande de l'utilisateur (dans la limite du mobilier de la salle).**
- * **le nettoyage de base.**

TOUTE AUTRE PRESTATION FERA L'OBJET D'UNE FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE SUR DEVIS.

**OFFICE DE TOURISME
SALLE DES FÊTES DES MILLES**

TARIFS DE LOCATION 2013 TTC

	ENTREPRISES / ASSOCIATIONS A ACTIVITÉS TYPE COMMERCIAL	ASSOCIATIONS/ COLLECTIVITÉS	ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTÈRE SOCIAL
* CUISINE	250 €	125 €	75 €
*SALLE POLYVALENTE	250 €	125 €	75 €
*ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES	12 €/H	7 €/H	4 €/H

Tarifs droits d'entrée 2013 sites de Cézanne

Atelier Cézanne, Bastide du Jas de Bouffan et carrières de Bibémus

Individuels	Plein tarif	5,50 euros	
	Tarif réduit	2 euros	13-25 ans
	Gratuit	0 euro	< 13 ans Rmistes Demandeurs d'emploi Presse (sur présentation de la carte) I.CO.M (sur présentation de la carte) Handicapés Guide conférencier (sur présentation de la carte)
	Réduit Pass Cézanne (3 sites)	12 euros	
	Réduit Pass Cézanne (3 sites)	10 euros	Tarif "grossiste" accordé aux prof. du tourisme et intermédiaires
	Réduit (monosite)	4 euros	Tarif "grossiste" accordé aux prof. du tourisme et intermédiaires
	Groupes > 15p.	Plein tarif	4 euros
Tarif réduit		2 euros	Groupe accompagné d'un guide O.T. d'Aix, Tarif accordé aux prof. du tourisme d'Affaires et organisateurs de congrès / séminaires
Gratuité		0 euro	1 personne pour 15 payantes, Groupe scolaire jusqu'au lycée inclus sur créneaux dédiés
Supplément langue		30 euros	Forfait langue étrangère, par créneau horaire
Atelier de peinture		2 euros	

TARIFS 2013
« FORFAIT PRIVATISATION DES SITES DE CEZANNE »

Mise à disposition de l'atelier de Cézanne :

Juin à Septembre :	800 € HT de 15 à 50 personnes 1 500€ HT au-delà de 50 personnes
Autres périodes de l'année :	500 € HT de 15 à 50 personnes 1 000€ HT au-delà de 50 personnes

Mise à disposition de la Bastide du Jas de Bouffan :

800€ HT pour les petits-déjeuners
1 500€ HT pour les déjeuners
3 000€ HT pour les soirées

Mise à disposition des carrières de Bibémus : 5 000€ HT

Un tarif réduit de 50% est applicable aux partenaires de l'Office Municipal de Tourisme.